



Cotisation annuelle : 16 €
Cotisation annuelle membre sympathisant : 20 €
Soutien à l'association : don à votre convenance

L'an dernier nous avons enregistré plus de 22 000 entrées.

**SOUTENEZ LE CINEMATEUR
ADHEREZ !
FAITES ADHERER
VOS PROCHES !**

Pourquoi j'adhère au Cinémateur ?

*J'aime le cinéma en V.O., Art et Essai, la venue de réalisateurs, les débats, les rencontres au cours des partenariats .
Je suis toujours informé(e) personnellement, je reçois chez moi, par courriel, le programme des films à venir et les horaires*

Je bénéficie d'un tarif réduit au cinéma La Grenette pour tous les films programmés par Le Cinémateur.

(les jours d'ouverture, week-end inclus, à toutes les séances)

Actuellement 5,50 € au lieu de 7,00 €

Pour les films « découverte » je bénéficie d'un tarif spécial à **3,00 €** à la séance du mercredi à 20 heures

Je n'oublie pas de consulter le site **cinemateur01.com** pour avoir toutes les informations sur la programmation

3 manières d'adhérer

Je prends ma carte auprès des administrateurs pendant les permanences régulières assurées dans le hall de LA GRENETTE du 17 décembre au 31 janvier

Je donne :

ma fiche d'adhésion remplie et une photo

Je paye mon adhésion par chèque ou en espèces

Je dépose ma demande d'adhésion sous enveloppe cachetée à la caisse de LA GRENETTE

J'ai pris soin de mettre dans l'enveloppe :

ma fiche d'adhésion remplie et une photo

mon chèque de règlement
À l'ordre : Le Cinémateur

Une enveloppe timbrée à mes nom et adresse pour le retour de ma carte d'adhésion

J'adhère en ligne en me connectant à :

AssoConnect

à l'aide du lien ci-dessous

Je remplis mon formulaire d'adhésion

Je règle mon adhésion avec ma carte bancaire (paiement sécurisé)

J'imprime ou je télécharge ma carte d'adhésion que je présenterai à la caisse du cinéma à chaque passage

<https://le-cinemateur-673da1697f277.assoconnect.com/collect/description/502369-b-formulaire-d-adhesion-annuelle>

Le Cinémateur est une association régie par la loi de 1901 dont les objectifs sont définis à l'article 2 de nos statuts consultables sur notre site internet. Sa gestion est assurée de manière bénévole. De par son activité, l'association est reconnue d'intérêt général.

De ce fait, Le Cinémateur est habilité à recevoir des dons défiscalisables à hauteur de 66% de leur montant. Pour chaque don un reçu fiscal vous est remis.

Les cotisations et les dons sont notre principale source de revenu et conditionnent l'avenir de notre association. Nous n'encaissons pas le montant des entrées au cinéma.

Fiche d'adhésion

01/12/2025

Nom.....Prénom.....

Adresse.....
.....

Courriel.....

16 € Adhésion annuelle 20 € Adhésion annuelle sympathisant

Je souhaite faire un don défiscalisable de€ (à partir de 20 €)

Cochez la case correspondante !

Je joins un chèque de€ à l'ordre de : Le Cinemateur

Pour des raisons budgétaires, l'envoi régulier du programme et des informations hors programme sont envoyés exclusivement par courriel. Si vous n'êtes pas équipé(e) cochez cette case